



Service de la population
Office de l'état civil

NE1



Demande d'ouverture d'un dossier de déclaration du nom

Formulaire pour les parents:

- **Mariés**, dont le premier enfant est né il y a **moins d'une année**.
- **Non mariés** et dont l'entrée en force de la décision judiciaire d'attribution de l'autorité parentale conjointe ou la signature de l'autorité parentale conjointe devant l'Officier-ère de l'état civil a été effectuée il y a **moins d'une année**.

Dossier complet* à envoyer par courrier à l'adresse :

Service de la population
Etat civil du canton de Vaud
Avenue de Sévelin 46
1014 Lausanne

* Formulaire (3 pages) + annexes / documents requis



Demande d'ouverture de dossier Déclaration du nom

Données de l'enfant

Nom de famille actuel	
Prénom(s)	
Mère (prénom et nom)	
Père (prénom et nom)	
Date de naissance (jj.mm.aaaa)	
Lieu et pays de naissance	
Nationalité et canton d'origine actuel	
Domicile légal (Adresse)	
Domicile légal (Adresse, suite)	
Code postal	
Localité	
Numéro AVS de l'enfant	756. _ _ _ _ . _ _ _ _ . _ _
Numéro de téléphone des parents	
Adresse e-mail des parents	

Documents à joindre au formulaire

- Une copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) en cours de validité pour chacun des parents et pour votre/vos enfant-s
Les cartes d'identité doivent être photocopiées des 2 côtés.
- Une copie du permis de séjour en cours de validité pour chacun des parents et pour votre/vos enfant-s, le cas échéant
- Une attestation de domicile datée de moins de six mois pour chacun des parents et pour votre/vos enfant-s si vous résidez en dehors du canton de Vaud
- Une copie de la décision d'attribution de l'autorité parentale conjointe

Nous vous informons également que, si nécessaire, d'autres documents d'état civil pourront vous être demandés par l'Office compétent.



Service de la population
Office de l'état civil

Demande d'ouverture de dossier Déclaration du nom

Informations générales

Les formalités et toutes les correspondances seront effectuées en français. Si vous ne comprenez pas ou ne lisez pas le français (référence niveau B1 suffisant), vous devrez être accompagnés lors des rendez-vous, par un traducteur compétent, qui sera muni également d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) valable. Ce dernier ne devra être ni un membre de vos familles, ni vous-mêmes, ni votre avocat, ni votre curateur.

Merci de nous mentionner ci-dessous la présence d'un traducteur ou d'un interprète. Cette information sera prise en considération lors de la préparation de votre rendez-vous.

- nous ne comprenons pas et/ou ne lisons pas le français. Nous serons accompagnés d'un traducteur.
- nous avons besoin d'un interprète pour le langage des signes.

Suite de la procédure

Dès réception d'un dossier complet, nous prendrons contact avec vous pour la suite des formalités.

Rendez-vous pour la signature de la déclaration

Afin de faciliter la prise de rendez-vous, nous vous invitons à nous préciser les périodes durant lesquelles vous souhaiteriez être convoqués pour les formalités.

(Cochez les cases qui conviennent)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/>				
Après-midi	<input type="checkbox"/>				

Il en sera tenu compte dans la mesure du possible.

Les frais et les émoluments s'élèvent généralement entre CHF 105.- et CHF 200.- et devront être réglés, en espèces ou au moyen d'une carte EC-direct/Maestro, Postcard, Visa ou Mastercard, à l'état civil au moment des formalités.

Lieu et date :	Lieu et date :
Signature manuscrite de la mère	Signature manuscrite du père